

“Up To Date 2”

SUITE DU PROJET

Use of psychoactive substances in adults: Prevention and Treatment by general practitioners and Occupational physicians - DATA retriEval

RÉSUMÉ

29/06/2017

KU Leuven, Omgeving en Gezondheid (Coördinatie)

Professor Lode GODDERIS - Marie-Claire LAMBRECHTS

Liège Université, Département de Médecine générale, Unité de Recherche

Soins primaires et Santé

Professeur Marc VANMEERBEEK - Frédéric KETTERER

Universiteit Antwerpen, Centrum voor Huisartsgeneeskunde

Professor Roy REMMEN

Vlaams expertisecentrum Alcohol en andere Drugs (VAD)

Marie-Claire LAMBRECHTS



Avec le soutien de



UP TO DATE 2 : LES RÉSULTATS EN BREF

Étude de prévalence : les résultats seront rendus publics durant un séminaire organisé par le CNT et le SPF Emploi le 21/9/2017.

Offre de formation pour les médecins généralistes et les médecins du travail : poursuite et/ou développement de la formation initiale et de spécialisation pour les généralistes et les médecins du travail.

Collaboration et communication entre médecins généralistes et médecins du travail : à améliorer via des échanges d'expérience en formation initiale, de spécialisation et continuée.

Projet pilote recommandation : validation de la recommandation par méthode de consensus sur le dépistage de l'usage problématique d'alcool et présentation lors des Journées nationales de Médecine du Travail (16-17/11/2017).

1. INTRODUCTION

Le projet Up to Date 2 est la suite du projet Up to Date 1 (2012 – 2015), commandité par Belspo et les SPF Emploi et Santé publique, finalisé début 2016. Ce projet était centré sur le **comportement des médecins généralistes (MG) et des médecins du travail (MT)** lorsqu'ils sont confrontés à un patient ou un travailleur ayant un usage problématique d'alcool ou de substance. Plus précisément, les facteurs qui conditionnent la prise en charge (ou non) du problème ont été étudiés.

Pour ce qui concerne les MG, l'étude Up to Date 1 a montré l'hétérogénéité des comportements des médecins. Des considérations morales, diverses émotions liées à la crainte d'un épuisement professionnel, un sentiment d'impuissance peuvent miner la relation thérapeutique. L'étude a recommandé de mieux tenir compte de ces constatations dans la formation (de base), par exemple en mettant en avant l'importance des compétences communicationnelles. Les MG de terrain ont souhaité des échanges de pratique dans une ambiance de confiance réciproque. Une collaboration (accrue) avec les MT était également souhaitable.

Les médecins du travail, belges forment un groupe homogène pour ce qui concerne la prévention et la prise en charge des abus de substances chez les travailleurs. Leur engagement professionnel est en grande partie influencé par leurs attitudes envers les abus en lien avec le travail, et par leurs connaissances. Pouvoir expérimenter un soutien social dans leur action, ainsi que des facteurs contextuels favorisant, font la différence. Ces facteurs renforcent la probabilité qu'ils se sentent concernés par des initiatives de prévention ou de prise en charge en temps opportun des abus de substances.

Le principal challenge émis lors de la conférence finale de l'étude Up to Date 1 était de mettre les recommandations en pratique sur le terrain.

La suite du projet, Up to date 2, est donc partie des constatations suivantes :

- Tant les MG que les MT ont besoin de **formation complémentaire** sur l'alcool (surtout) et les autres drogues (cannabis et autres drogues illégales), modulée selon les situations diverses des régions. Cependant, nous avons une vue limitée de l'offre de formation existant en Belgique (curriculums universitaires, initiatives d'associations spécialisées ou non).
- Les **recommandations** (p.ex. pour choisir un instrument de dépistage) sont importantes, car elles permettent d'augmenter l'efficacité des interventions. Elles sont disponibles pour les MG, quoique non systématiquement utilisées. En revanche, aucune recommandation sur l'attitude à adopter envers des travailleurs abusant de substances à l'usage des MT n'était disponible.
- La **collaboration entre MG et MT** est très limitée : on se connaît peu, les MG ne connaissent pas le travail des MT et sont méfiants en raison des liens (supposés) avec l'employeur. Cependant, tant les MG que les MT sont des partenaires incontournables pour la prise en charge des problèmes d'alcool/drogues en première ligne, et leur collaboration est nécessaire.
- Il existe un besoin d'**outils réellement utilisables pour la collaboration** : recommandations de pratique, outils EBM à l'efficacité expérimentée, et prenant en compte les facteurs contextuels : temps disponible, nécessité de collaboration, multidisciplinarité.

2. APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ÉTUDE

Up to Date 2 a été scindé en quatre sous-projets, parmi lesquels une étude de prévalence non programmée au départ :

- Étude de prévalence de l'usage d'alcool et autres drogues parmi les travailleurs belges (18-65 ans) ;
- Lot 1 : offre de formation disponible dans la thématique alcool/drogues ;
- Lot 2 : projet pilote de construction d'une recommandation à l'usage des MT ;
- Lot 3 : amélioration de la communication et de la collaboration entre MG et MT.

2.1 ETUDE DE PRÉVALENCE DANS LA POPULATION AU TRAVAIL

Durant l'étude Up to Date 1, le manque de données représentatives sur l'usage problématique de substances dans le milieu de travail, et ses conséquences sur le travail, a été maintes fois souligné. Cette information est cependant importante pour les travailleurs de santé du terrain, mais aussi pour le développement d'une politique de prévention efficace. C'est pour ces raisons que l'étude de prévalence a été décidée et réalisée dans le cadre de l'étude Up to Date 2.

Le questionnaire comprend une courte liste de questions sur l'usage d'alcool, cannabis et autres drogues illégales, l'usage de calmants et hypnotiques, d'antidépresseurs et de tabac chez les travailleurs. Les conséquences possibles sur le travail ont également été investiguées (dysfonctionnement, accidents de travail, absentéisme, etc.), tant du point de vue du travailleur lui-même que de ses collègues. Enfin, la relation avec la satisfaction au travail a été interrogée. Le questionnaire écrit était diffusé lors des examens médicaux périodiques, avant celui-ci, et sans lien avec l'examen médical. Les données ont été recueillies en collaboration avec les services externes de prévention IDEWE et CESI, entre octobre 2016 et mars 2017. 5367 questionnaires ont été recueillis (> 90% de réponses).

Un des principaux résultats de cette étude de prévalence est la proportion de buveurs problématiques dans l'échantillon, sur base du test AUDIT-C (Alcohol Use Disorders Identification Test – Consumption). L'AUDIT-C est la liste abrégée des trois premières questions du test AUDIT complet, un test reconnu de dépistage de l'usage problématique d'alcool. L'accent est mis dans l'AUDIT-C sur la fréquence et la quantité consommée. Parmi ceux qui ont consommé au cours de la dernière année, 39,1% des travailleurs interrogés ont déclaré une consommation problématique, surtout chez les travailleurs ayant un niveau de formation supérieur et chez les hommes de moins de 35 ans. Cet indicateur prend toute son importance face aux risques de sécurité pour le travailleur et pour des tiers.

Ces chiffres impliquent que tant les MG que les MT sont confrontés régulièrement à l'usage problématique d'alcool, et aux incapacités de travail qui y sont liées. Une information appropriée aux travailleurs sur la problématique est donc requise de leur part. Les connaissances et compétences requises peuvent en partie être acquises durant leur formation spécialisée, mais devront faire l'objet de rappels récurrents durant leur carrière, ce qui souligne l'importance de la formation continuée tout au long de la vie.

Les résultats complets de l'étude de prévalence seront rendus publics lors du séminaire du 21 septembre 2017, organisé par le Conseil National du Travail et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, en préliminaire à l'évaluation de la CCT 100, la convention collective de travail qui régit la prévention en entreprise de la consommation d'alcool et autres drogues.

2.2 OFFRE DE FORMATION DANS LA THÉMATIQUE ALCOOL-DROGUES

2.2.1 Situation actuelle pour les MG et les MT

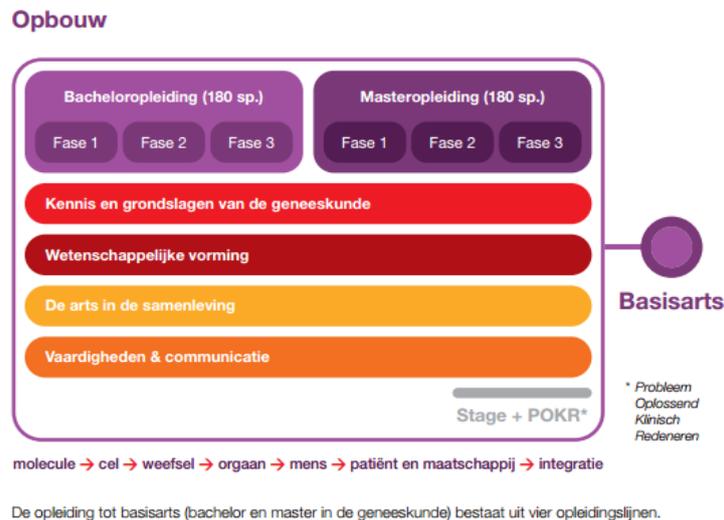
L'inventaire réalisé s'est focalisé sur les initiatives de formation à destination des MG et des MT, incluant donc les médecins formation initiale et en cours de spécialisation (master de spécialisation en médecine générale et formation interuniversitaire pour les MT), et les médecins de terrain. Les facteurs contextuels décrits ci-dessous illustrent les spécificités que doivent avoir les formations de chacune des deux spécialités.

- Différences de formation spécialisée des MG en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles : formation différenciée dans chaque université francophone, et centre interuniversitaire de formation en Flandre (*Interuniversitair Centrum voor HuisartsOpleiding – ICOH*).
- La réorganisation en cours des études de médecine dont le cursus de base se réduit de 7 à 6 années, précédant les années de spécialisation. Pour la médecine générale, le master de spécialisation est organisé en trois ans, pour la médecine du travail, en deux ans. Cette réorganisation offre de nouvelles opportunités d'enseignement. Dans la formation interuniversitaire en Flandre, une *approche critique des activités professionnelles* est prévue, et la thématique alcool-drogues prendra place dans les modules « psychologie » et « prévention ». Du côté francophone, des modules similaires seront organisés par chacune des facultés de médecine.
- L'importance d'une formation interprofessionnelle dans une première ligne de soins renouvelée a fait l'objet d'une publication conjointe des quatre doyens des facultés de médecine néerlandophones. « *L'attention à la formation interprofessionnelle devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cursus de formation de toutes les professions de soin (...) Cette formation interprofessionnelle devra prendre place aux niveaux bachelier et master, mais aussi dans la formation continuée. Le modèle d'apprentissage interprofessionnel semble prometteur* » (De Maeseneer et al, 2014, p.45).
- La diversité d'organisation su secteur alcool-drogues en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles. En Flandre, le VAD (Vlaams expertisecentrum voor Alcohol en andere Drugs) joue le rôle d'une organisation coupole, avec une activité étendue dans le domaine de la prévention et de l'offre de formation à destination des professionnels de terrain. Du côté francophone, les FEDITO wallonne et bruxelloise chapeautent les organisations actives dans le secteur. L'offre de formation est limitée, et les initiatives de terrain proviennent plus des organisations locales.

2.2.2 Médecins généralistes

2.2.2.1 Flandre

La thématique alcool-drogues se situe dans deux des quatre orientations de formation de l'enseignement de base, précisément dans « le médecin dans la communauté » et « compétences et communication ».



Au niveau bachelier, l'entretien motivationnel est intégré dans l'orientation « compétences et communication ». Au niveau master, la thématique alcool-drogues fait partie de l'orientation « le médecin dans la communauté ». Plus précisément, dans le module « bases pour les soins de santé », la promotion de la santé voit une traduction concrète pour l'alcool et les drogues.

En Flandre, la formation spécifique en médecine générale est organisée au niveau interuniversitaire par la KU Leuven (coordinatrice), l'universiteit Gent, l'universiteit Antwerpen et la Vrije Universiteit Brussel. Une partie importante de l'enseignement se passe en stage et en petits groupes pour des moments de réflexion. L'enseignement de la thématique alcool-drogues se retrouve dans le module « prendre en charge les addictions en médecine générale », proposé par l'U Antwerpen, et le E-learningproject de la KU Leuven.

2.2.2.2 Fédération Wallonie-Bruxelles

Contrairement à la Flandre, il n'y a pas d'enseignement interuniversitaire de la médecine générale en Fédération Wallonie-Bruxelles. La profonde réforme des études de médecine avec le passage du master de base de 7 à 6 années (« double cohorte ») – et la refonte subséquente du contenu de formation du master complémentaire en médecine générale – conjuguée au nombre important d'étudiants en médecine dans les cohortes qui n'ont pas été filtrées par une forme de numerus clausus (« triple cohorte »), entraînent une réflexion de fond sur les contenus d'enseignement et les méthodes pédagogiques.

La thématique alcool-drogues est présente au niveau des masters et des masters de spécialisation en médecine générale dans chaque université, mais sous différentes modalités.

2.2.3 Médecins du travail

2.2.3.1 *Flandre*

En Flandre, l'enseignement de la médecine du travail est organisé en interuniversitaire par les facultés de médecine des universités de Gand (U Gent, coordinatrice), de Leuven (KU Leuven), d'Antwerpen (U Antwerpen) et de Brussel (VUB). Un comité de pilotage interuniversitaire coordonne la formation. Il existe une commission interuniversitaire pour l'enseignement de la médecine du travail. Des commissions propres à la KU Leuven et à l'U Gent traitent en outre de questions qui nécessitent un avis formel de ces universités.

Depuis l'année 2013-2014, la thématique alcool-drogues fait partie intégrante de l'enseignement interuniversitaire de la médecine du travail. Le programme de l'année 2016-2017 comportait les trois thématiques suivantes : 1) information sur les substances et définition de la problématique (3 h) ; 2) élaboration d'une action de prévention sur la thématique alcool-drogues au travail, avec un accent sur le rôle du MT (3 h) ; 3) entretien motivationnel (6 h), avec une attention particulière au rôle du MT, à la technique conversationnelle et aux possibilités de référence. L'atelier concernant les aspects généraux de la communication du programme interuniversitaire ont été inclus dans ce programme alcool-drogues.

Cet enseignement est assuré par des collaborateurs de la KU Leuven (Omgeving en Gezondheid), le centre de Santé mentale VAGGA et le VAD. L'expérience des participants sert de point de départ à la formation dans chaque module. Une attention plus importante a été attachée aux drogues illégales.

2.2.3.2 *Fédération Wallonie-Bruxelles*

La formation en médecine du travail est actuellement dispensée par les différentes universités, mais un cursus interuniversitaire est en préparation et devrait voir le jour en 2019. La thématique alcool-drogues n'est actuellement pas abordée de façon spécifique à l'ULg, partenaire d'Up to Date 2, mais y sera introduite dès l'année 2017-2018, dans le module « Education à la santé en milieu du travail » et dans les séminaires interdisciplinaires de gestion de la santé au travail. Des MG seront impliqués dans ces modules, de façon à promouvoir l'échange réciproque d'expériences.

Les huit heures de formation pour les futurs médecins du travail se répartiront comme suit :

- Entretien motivationnel et intervention brève (4 h). Enseignement dispensé par le Pr Vanmeerbeek, qui dispose d'une longue expérience dans la formation de divers soignants. Le timing proposé pour l'entretien motivationnel permet d'atteindre au terme de 4 heures de formation le niveau initiation.
- Introduction à l'alcoologie et à la gestion des abus de substances (4 h). Possibilités thérapeutiques au sein du réseau psychomédicosocial. La formation sera donnée en collaboration avec la cellule alcoologie de la Société Scientifique de Médecine Générale.

2.3 PROPOSITION D'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ET DE LA COLLABORATION ENTRE MG ET MT (WP3)

Sur base de notre inventaire de formation à destination des MG et des MT, nous constatons que l'offre est disponible, quoiqu'encore en cours de développement, et organisée sur des bases différentes en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous préconisons une introduction et un renforcement de l'enseignement de la thématique alcool-drogues dans la formation des médecins généralistes et des médecins du travail, ainsi que dans leur formation continuée. Prévoir en outre de créer et d'optimiser une authentique collaboration entre MG et MT est un défi d'importance. La reconnaissance mutuelle des rôles de chacun et le respect du secret professionnel sont des préalables incontournables.

L'objectif est de monter progressivement le niveau d'expertise des MG et des MT dans le domaine de la gestion des problèmes d'alcool-drogues, dans leur formation initiale, puis spécialisée, et enfin dans leur formation continue. Des moments de formation concomitants pour les uns et les autres leur permettront de mieux travailler ensemble : la participation de MG à la formation des MT et vice-versa est concrètement envisagée.

2.4 PROJET PILOTE DE RÉDACTION D'UNE RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE DE L'USAGE PROBLÉMATIQUE D'ALCOOL PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL (WP2)

L'étude Up to Date 1 s'est penchée sur les facteurs contextuels qui influençaient le comportement des MT en contact avec des travailleurs abusant de substances. L'introduction d'une recommandation sur le *dépistage et l'intervention brève* pour les médecins du travail était une des principales conclusions. Les MT peuvent être des acteurs importants de la prévention et de la prise en charge de l'usage problématique de substances par les travailleurs. Le dépistage permet au MT d'aborder la question avec le travailleur et de prendre au besoin des mesures préventives. L'usage à risque ou nocif, les troubles liés à l'alcool peuvent aussi être détectés.

Le rôle d'une recommandation est de fournir un soutien scientifique aux MT lors du dépistage et de l'intervention brève auprès des travailleurs ayant un usage problématique d'alcool. Le but est une **amélioration de la qualité** de prise en charge par le MT, au cours de laquelle la problématique du travailleur peut être abordée de manière (plus) efficiente. Cette recommandation doit maintenant recevoir un cadre politique global. En raison de la durée limitée du projet up to Date 2, le choix s'est porté sur une **recommandation par méthode de consensus**.

Cette proposition de recommandation est basée sur les discussions et conclusions de quatre rencontres entre MT (Up to Date cafés des 1/6/2016, 26/10/2016, 11/1/2017 et 22/3/2017) et d'un feedback écrit. Tous les services externes de prévention et de protection au travail belges étaient représentés dans ces rencontres, de même qu'un certain nombre de MT de services internes.

La recommandation est conçue pour appliquer un dépistage dans le cadre de l'évaluation de santé effectuée par le MT. Lorsqu'une évaluation de santé est requise, le conseiller en prévention-médecin du travail intervient dans différents contextes : évaluation de santé préalable, évaluation de santé

périodique, examen de reprise du travail, consultation spontanée, surveillance de santé prolongée et évaluation de santé d'un travailleur définitivement inapte pour le travail convenu en vue d'un trajet de réintégration (<http://www.emploi.belgique.be>). La recommandation est applicable dans chaque type d'examen ; elle est également applicable dans le cadre de la promotion de la santé.

Après un dernier tour de feedback, cette recommandation basée sur la méthode par consensus sera soumise pour validation au CEBAM. Elle sera rendue publique lors des Journées Nationales de Médecine du Travail (16 et 17 novembre 2017).